

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 60

10 janvier 2013

SOMMAIRE

Alex S.à r.l.	2878	Klipa Immobilien AG	2846
Assistance Investment S.A.	2877	L.A.C. S.A.	2867
ATC Management (Luxembourg) S. à r.l.	2876	Lana Invest S.à r.l.	2866
Ateliers Electriques de Walferdange	2834	Little Bird Securitization S.à r.l.	2867
Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l.	2844	Lumasa, SPF	2846
Breteuil Strategies S.A.	2839	Luxafina Investments S.à r.l.	2876
Canopus Investments S.A.	2840	Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l.	2846
Capital International Fund	2835	Marni Finance S.A.	2839
Centre Hospitalier Emile Mayrisch	2841	Meritaton S.A.	2847
Century Opportunity Group S.A.	2844	MTK European	2858
Century Opportunity Group S.A.	2879	Naolux S.A.	2848
Charterhouse TVC	2836	N.E. Investment S.A.	2878
Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A.	2840	Oceandrift 312 S.à r.l.	2858
Coro Trade S.A.	2840	Océane Re	2880
Danimo S.A.	2866	Oddo Services Luxembourg S.A.	2845
Desert-Tree Intl S.à r.l.	2856	One51 ES Luxembourg Sàrl	2845
Detalux S.à r.l.	2848	Oregon Overseas Luxembourg	2851
EJT Investment S.à r.l.	2860	Oxley Properties S.A.	2876
EURO SPEED Holding S.A.	2850	Platinum Group AG	2851
Forum TFI Holding S.à r.l.	2860	Provimentum I S.A.	2838
G4S Security Solutions S.à r.l.	2834	Pundamilia Family Office	2847
GERP Luxembourg S.à r.l.	2877	Readz	2839
Gilaspi Investments S.A.	2834	S-Consult	2837
Gunnerston Properties S.A.	2840	SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l.	2837
Haulux A.G.	2878	Sixty International S.A.	2877
Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette	2841	SRE Holding Sàrl	2836
HUB Luxembourg	2879	Stadtpark 1.2 S.C.S.	2851
Hybrid Software Europe	2836	Sunelec Ettelbruck S.C.	2862
Immobilière Miranda S.C.l.	2880	Traveling S.A., SPF	2838
Immo Première S.à r.l.	2835	Troika Dialog UCITS SICAV	2837
KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l. ..	2845	UBS (Luxembourg) S.A.	2838
		Victoria Quarter (Lux)	2879

G4S Security Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Il résulte d'un contrat de cession de parts conclu en date du 20 Septembre 2012 que les associés de la société se répartissent comme suit:

Associés	Parts Sociales
G4S International Holdings Limited, société de droit anglais,	Treize mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (13.999)
dont le siège social est à The Manor, Manor Royal, RH109UNM Crawley, West Sussex, UNITED KINGDOM	
G4S Nominees Limited, société de droit anglais,	Une (1)
dont le siège social est à The Manor, Manor Royal, RH109UNM Crawley, West Sussex, UNITED KINGDOM	

Luxembourg, le 28 Novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012155851/22.

(120205378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gilaspi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.585.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 26 novembre 2012

1. la démission de Monsieur Bruno BLOCH, Administrateur de sociétés, né le 19 avril 1965 à Metz, France, demeurant au 9 Place Henri Barbusse, 92300 Levallois-Perret, France, de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 21 novembre 2011 est actée.

2. la démission de Monsieur Avraham MAREK, employé privé, né le 15 novembre 1953 à Tunis, Tunisie, demeurant au 20/3 Elazar Ben Yair, 93267 Jérusalem, Israël, de son mandat d'Administrateur est actée.

3. sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Krancenblum et Monsieur Renard termineront le mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour GILASPI INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012155840/22.

(120205908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Ateliers Electriques de Walferdange, Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Helmsange, 31, rue Jean Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 6.469.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de la société ATELIERS ELECTRIQUES de WALFERDANGE avec effet immédiat.

Walferdange, le 3 mai 2012.

Frédéric TANAS.

Référence de publication: 2012155652/10.

(120206240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 septembre 2012

Par résolutions prises en date du 17 septembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de M Hamish Forsyth effective à compter du 17 septembre 2012, de son mandat d'administrateur et de président.

Le conseil d'administration de la Société a en conséquence décidé de coopter M Luis Freitas de Oliveira, demeurant professionnellement 3, Place des Bergues à CH-1211 Geneva, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du Hamish Forsyth, président démissionnaire, et prend acte que la cooptation de M Luis Freitas de Oliveira sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration de la Société a pris ainsi acte de la démission de M François Note, de M Steven Wilson et de M Fabrice Remy effective à compter du 17 septembre 2012, de leur mandat d'administrateurs.

Le conseil d'administration de la Société a en conséquence décidé de coopter M Stephen Gosztony, demeurant professionnellement 40, Grosvenor Place à UK-Londres SW1X 7GG, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du M Hamish Forsyth, administrateur, et prend acte que la cooptation de M Stephen Gosztony sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Mara Marangelli

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012155728/26.

(120206147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Immo Première S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 122.011.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2012

Le jour 30 Octobre 2012, à 12,00 h, s'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société IMMO PREMIERE SARL., auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Cession des parts sociales

Assume la Présidence de la séance l'associé DRPLJANIN Senad, gérant administratif, lequel, après avoir vérifié la présence de tous les associés, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur le point à l'ordre du jour.

L'assemblée invite madame JANSSENS Kathy aux fonctions de secrétaire.

1. Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée délibère, à l'unanimité, d'approuver la cession de 25 parts sociales de la part de l'associé Madame JANSSENS Kathy à Monsieur DRPLJANIN Senad, né le 19.02.1972, demeurant à 14, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au prix de 1,00 €.

2. Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée délibère, à l'unanimité, d'approuver la cession de 25 parts sociales de la part de l'associé Mademoiselle NINOLES JANSSENS Nadège à Monsieur DRPLJANIN Senad, né le 19.02.1972, demeurant à 14, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au prix de 1,00 €.

Suite à la cession le capital de la société est ainsi représenté

DRPLJANIN Senad: 75 PARTS SOCIALES

DRPLJANIN Nedzad: 25 PARTS SOCIALES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 12, 30 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 30 Octobre 2012.

Senad DRPLJANIN / Kathy JANSSENS

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2012155890/28.

(120205765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Hybrid Software Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 162.896.

Résolutions prises à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 22 novembre 2012 tenue au siège de la société:

- Nomination avec effet au 22 novembre 2012 de deux nouveaux administrateurs de classe C à savoir

* La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée".

Et

* Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Démission avec effet au 22 novembre 2012 des administrateurs de classe C actuels

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, employé, né à Metz (France), le 8 octobre 1961, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

Et

* Monsieur Alain RENARD, employé, né à Liège (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155862/25.

(120206241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Charterhouse TVC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.370.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 124.503.

Il est à noter ce qui suit:

La Société a changé l'adresse de son siège social avec effet au 31 octobre 2012.

La Société a désormais son siège social au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012155712/13.

(120205888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

SRE Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.795.

EXTRAIT

Conformément au contrat de cession du 29 novembre 2012, Scania CV AB a cédé 990 parts de la Société à la société Scania Real Estate Services AB, immatriculée au Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556593-3024, ayant son siège social à Nyköpingsvägen 33, SE-151 87 Södertälje, Suède.

Conformément au contrat de cession du 29 novembre 2012, Scania CV AB a cédé 10 parts de la Société à la société Scania Trucks & Buses AB, immatriculée au Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556267-1585, ayant son siège social à Nyköpingsvägen 33, SE-151 87 Södertälje, Suède.

Pour SRE Holding Sàrl

Référence de publication: 2012156143/16.

(120205731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.318.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 26. November 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 26. November 2012 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Dr. Pierre Weimerskirch, geboren am 23. April 1964 in Luxemburg (Luxemburg), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 auf unbestimmte Zeit als gemeinschaftlich vertretungsberechtigter Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt, sowie,

- Herr Georg Kiefer, geboren am 08. April 1969 in D-54439 Saarburg (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 auf unbestimmte Zeit als gemeinschaftlich vertretungsberechtigter Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Référence de publication: 2012156134/24.

(120205836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

S-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 68.032.

—
Extrait de la décision collective de l'associée unique en date du 31 octobre 2012

4. Le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Paul LAPLUME est renouvelé et expire à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice au 30/09/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S-CONSULT

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2012156103/14.

(120206040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Troika Dialog UCITS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 166.405.

—
Extrait de résolution du conseil d'administration du 30 août 2012

Le conseil d'administration a résolu de prendre connaissance de la lettre de démission de M. Vitaly Natarov de son poste d'administrateur.

Le conseil d'administration a résolu de coopter M. Alain Guérard, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de M. Vitaly Natarov. En conséquence, M. Alain Guérard terminera le mandat de M. Vitaly Natarov.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de Troika Dialog UCITS SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012156177/16.

(120205586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Monsieur Patrick GROSSHOLZ a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012156182/13.

(120205813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Traveling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012

1. La démission de Monsieur Michel LOMZIK de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet au 23 novembre 2012.

2. Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Michel LOMZIK, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

3. Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

D.PIERRE / D. BONHOMME

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012156176/21.

(120205555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Provimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.869.

Herr François Georges hat am 23. Oktober 2012 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer (administrateur-délégué) niedergelegt.

Am 26. November 2012 hat die Hauptversammlung der Aktionäre Frau Meike Petersen, Geschäftsführerin, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, Haferweg 26, zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Die Hauptversammlung hat außerdem beschlossen die Gesellschaft Consilium S.à r.l mit sofortiger Wirkung von ihrem Mandat als Rechnungsprüfer (commissaire) abuberufen. Zum neuen Rechnungsprüfer (commissaire) wurde Herr Jean Thyssen, Buchhalter, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire ernannt.

Der Sitz der Gesellschaft wurde nach L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire verlegt.

Am gleichen Tag hat der Verwaltungsrat, Herrn Frank Wegner, Geschäftsführer, mit Berufsadresse in D-22769, Haferweg 26, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats ernannt.

Alle Mandate enden mit der Hauptversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Provimentum I SA

Référence de publication: 2012156051/20.

(120205528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Readz, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 162.745.

Résolutions prises à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 22 novembre 2012 tenue au siège de la société:

- Nomination avec effet au 22 novembre 2012 de deux nouveaux administrateurs de classe C à savoir

* La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée».

Et

* Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Démission avec effet au 22 novembre 2012 des administrateurs de classe C actuels

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, employé, né à Metz (France), le 8 octobre 1961, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

Et

* Monsieur Alain RENARD, employé, né à Liège (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156078/25.

(120206246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Marni Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 139.458.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 29 octobre 2012 au siège social, a pris acte de la démission en date du 22 octobre 2012 de l'administrateur Monsieur Stéphane Sabella.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012155978/11.

(120206175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Breteuil Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.652.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le vendredi 23 novembre 2012 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Démission d'un administrateur:

* Madame Anna De Meis – Meunier a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur délégué:

* Madame Christine Spyrou Catras demeurant 10 Alkamenous, Melissa House, Flat 301, 3085 Limassol, Chypre, a été nommé au poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat pour une durée de 3 ans.

Le mandat susvisé prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012155702/18.

(120206238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

CLAC, Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 79.291.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 29 novembre 2012

En accord avec l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU en tant que Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A. (en abrégé CLAC)

Référence de publication: 2012155713/13.

(120206242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Canopus Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Gunnerston Properties S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.386.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012155726/25.

(120205686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Coro Trade S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.292.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 22 novembre 2012

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société CORO TRADE S.A. (jugement n° 1403/12), dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 1 allée Schiller, a été dénoncé en date du 21 avril 2006, ont été déclarées closes par liquidation des opérations de liquidation de la société.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Me Sarah VAZQUEZ-LOPEZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2012156337/16.

(120206584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

**Centre Hospitalier Emile Mayrisch, Fondation,
(anc. Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette).**

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg G 197.

Comptes annuels et Budget au 31.12.2011

Bilans au 31.12.2011 et 31.12.2010

ACTIF	Note	31.12.2011 (1)	31.12.2010 (2)
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT:		-	-
B. ACTIF IMMOBILISE			
31.12.2011 31.12.2010	B: 1)/3		
293'040'253.80 273'295'301.29			
I. Immobilisations incorporelles		2'196'535.21	2'105'803.21
II. Immobilisations corporelles		101'687'703.40	100,815,893.03
III. Immobilisations financières		23'161'989.92	18'198'805.47
SOUS-TOTAL B		<u>127'046'228.53</u>	<u>121'120'501.71</u>
C. ACTIF CIRCULANT:			
I. STOCKS ET PRESTATIONS EN COURS			
Stocks	C: 1)	4'028'188.26	3'951'769.14
Prestations en cours		-	-
II. CREANCES:			
Créances résultant de l'exploitation	4 / C: 2)	20'437'639.44	6'723'444.85
Autres créances	5	15'213'147.86	16'817'331.68
III. BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	6		
Fonds placés à terme:			
- Fonds reçus de l'Etat en vue du financement d'investissements		-	-
- Fonds reçus d'autres tiers en vue du financement d'investissements		-	-
- Autres dépôts à terme		14'578'781.59	24'207'060.13
Sous-total: dépôts à terme		<u>14'578'781.59</u>	<u>24'207'060.13</u>
Comptes courants:			
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements		-	-
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements		-	-
- Autres comptes courants		97'306.15	194'644.46
Sous-total: Comptes courants		<u>97'306.15</u>	<u>194'644.46</u>
Caisse		339'664.30	87'726.19
SOUS-TOTAL C		<u>54'694'727.60</u>	<u>51'981'976.45</u>
D. COMPTES DE REGULARISATION	7	762'420.65	433'378.34
E. PERTE DE L'EXERCICE		-	-
Total ACTIF		<u>182'503'376.78</u>	<u>173'535'856.50</u>
PASSIF	Note	31.12.2011 (1)	31.12.2010 (2)
A.' CAPITAUX PROPRES:			
Capital	8 / B: 3)	11'720'943.93	11'720'943.93
Réserves		-	-
Résultats reportés	9	20'947'628.80	13'932'145.07
Subventions et intérêts capitalisés sur subventions	10 / B: 2)	74'865'745.96	64'617'133.98
Dons reçus non investis	11	2'831'965.44	2'833'093.61
Comptes de liaison		-	-
SOUS-TOTAL A		<u>110'366'284.13</u>	<u>93'103'316.59</u>
B.' PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:	12		
Provisions pour grosses réparations		-	246'370.71

Provisions pour créances douteuses	-	-
Autres provisions	10'000.00	10'000.00
SOUS-TOTAL B	10'000.00	256'370.71
C.' DETTES:		
I. Avances de la part d'organismes liés	1'511'774.43	2'317'811.38
Autres avances	-	-
II. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES A DUREE DE PLUS D'UN AN:	13	
Emprunts en vue du financements d'investissements:		
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par l'Etat	-	-
- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par d'autres tiers	-	-
- Autres emprunts contractés en vue du financement d'investissements	31'616'948.82	20'679'157.60
Autres emprunts et dettes à plus d'un an:		
- Emprunts auprès d'organismes liés	-	-
- Autres emprunts	2'693'972.32	2'693'972.32
SOUS-TOTAL II	34'310'921.14	23'373'129.92
III. AUTRES DETTES:	14 / C: 3)	
Fournisseurs:		
- Dettes sur achats et prestations de services généraux	5'948'218.41	5'065'351.72
- Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements	3'413'746.82	6'541'406.64
Autres dettes	11'408'175.48	11'706'818.87
Banques et établissements financiers:		
- Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant:	6'339'886.28	15'694'052.17
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	5'923'131.85	8'462'094.14
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	-	-
- Autres comptes courants	21.38	20.63
SOUS-TOTAL III	33'033'180.22	47'469'744.17
SOUS-TOTAL C	68'855'875.79	73'160'685.47
D.' COMPTES DE REGULARISATION	-	-
E.' BENEFICE DE L'EXERCICE	3'271'216.86	7'015'483.73
Total PASSIF	182'503'376.78	173'535'856.50

HOPITAL DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

Comptes consolidés

Comptes de profits et Pertes 2011 et 2010

	Note	2011 (1)	2010 (2)
A.			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Hospitalisations et accouchements	15	4'327'091.68	3'250'036.86
Activités médicales		1'323'857.58	703'197.03
Honoraires médicaux		-	-
Participation directe à des frais par la CNS		171'579'819.88	167'010'306.74
Produits accessoires	16a	6'659'819.83	6,471,595.58
Loyers	16b	304'688.50	355'228.66
Contributions courantes diverses à des charges	16c	7'281'002.67	6'704'595.30
Sous-total Produits d'exploitation		191'476'280.14	184'494'960.17
A.'			
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats		(39'142'749.72)	(37'512'701.23)
Variation de stocks		(71'489.98)	(132'056.49)

	Frais de personnel	17	(127'698'948.63)	(123'056'672.10)
	Frais pour immeubles et équipements		(11'639'385.21)	(11'065'562.47)
	Dont: 2011 2010		-	-
	Loyers et charges payés à des organismes liés:			
	Loyer et charges autres: (2'000'274.74) (1'512'560.86)			
	Autres charges d'exploitation		(3'379'728.20)	(3'224'173.22)
	Impôts sur le revenu et sur le capital	18	-	-
	Corrections de valeur	B: 1)	(12'345'466.33)	(10'782'687.04)
	Dotations aux provisions		-	(10'000.00)
	Sous-total Charges d'exploitation		(194'277'768.07)	(185'783'852.55)
A.-A.')	RESULTAT D'EXPLOITATION		(2'801'487.93)	(1'288'892.38)
B.	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS:	B: 2)	-	-
	En provenance de l'Etat		5'375'901.12	4'574'115.90
	Autres		11'413.52	7'742.00
	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		-	-
C.	Produits financiers, escomptes		403'328.93	319'632.23
C.')	Frais financiers:			
	Dus à des organismes liés		-	-
	Autres frais financiers		(403'664.41)	(263'584.64)
C.-C.')	RESULTAT FINANCIER		(335.48)	56'047.59
	Dont: 2011 2010			
	Produits ./i. charges des comptes courants et des emprunts à moins d'un an		193.74	3'951.29
(A.+B.+C.)-				
(A.+'C.')	RESULTAT COURANT		2'585'491.23	3'349'013.11
D.	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Subventions d'exploitation exceptionnelles		-	21'488.55
	Autres produits exceptionnels	19	2'061'020.52	3'722'289.50
			-	-
D.')	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20	(1'375'294.89)	(77'307.43)
D.-D.')	RESULTAT EXCEPTIONNEL		685'725.63	3'666'470.62
	TOTAL PRODUITS		199'327'944.23	193'140'228.35
	TOTAL CHARGES		(196'056'727.37)	(186'124'744.62)
	Résultat de l'exercice		3'271'216.86	7'015'483.73

Les notes et annexes font partie intégrante des comptes annuels.

(1) Avant décompte budgétaire des exercices 2001 à 2011

(2) Avant décompte budgétaire des exercices 2001 à 2010

Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Récapitulatif charges directes nettes - par type de frais

(Somme des frais directs, déduction faite des recettes à porter en atténuation de tous les CFA, EF et CFNO, par type de frais)

Budget Annuel 2011

FRAIS FIXES DIRECTS (FFD)

60	Consommations et fournitures	2'634'596.00
61	Frais de personnel (réel 2011: mutualité incluse)	124'382'014.85
63	Frais pour immeubles et équip.	10'925'550.60
64	Frais de gestion	2'998'360.49
67	Frais financiers	305'264.00
68	Amortissements et provisions	10'024'610.00

69 Frais exceptionnels	0.00
Total FFD, avant déduction des recettes	151'270'395.94
74 Ventes et prestations diverses	0.00
75 Loyers	0.00
76 Subventions d'exploitation	0.00
77 Recettes financières	0.00
78 Amortissement subvention d'investissement	4'182'216.00
71-79 1 ^{ères} classes / Recettes exceptionnelles	0.00
Total Recettes à porter en déduction (partie fixe) (-)	4'182'216.00
Total FFD, après déduction des recettes	147'088'179.94
FRAIS VARIABLES DIRECTS (FVD) (PREV.)	
60 Consommations et fournitures	33'329'487.56
Total FVD, avant déduction des recettes	33'329'487.56
72 Chiffre d'affaire exercices antérieurs	
74 Ventes diverses	111'916.17
Total Recettes à porter en déduction (partie variable)(-)	111'916.17
Total FVD, après déduction des recettes	33'217'571.39
TOTAL FRAIS FIXES (BUDGET INTERNE)	147'088'179.94
TOTAL FRAIS VARIABLES (BUDGET INTERNE)	33'217'571.39
TOTAL BUDGET INTERNE	180'305'751.33

Référence de publication: 2012156321/186.

(120206886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Century Opportunity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 147.034.

Par la présente, je soussigné, Olivier DIFFERDANGE, demeurant professionnellement au 1, rue de Steinfort L-8371 Hobscheid déclare mettre fin au mandat d'administrateur de classe B que j'exerce dans Century Opportunity Group S.A. établie au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147034, avec effet immédiat.

Hobscheid, le 29 novembre 2012.

Olivier DIFFERDANGE.

Référence de publication: 2012156303/12.

(120206429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.233.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 novembre 2012 que les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Gilles Wecker, en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat;
- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.
- L'adresse professionnelle du gérant Elin Sjöling est modifiée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156276/18.

(120206561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

One51 ES Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 141.339.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 29 novembre 2012, il résulte que:

- Joseph Mc Nabb, né le 13 janvier 1978 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à 151 St Thomas, Dublin 8 (Irlande), a été nommé gérant A, en remplacement de Alan Walsh gérant A démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ONE 51 ES Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012156554/14.

(120206657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 158.637.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 27 novembre 2012

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 27 novembre 2012 accepte la démission de Monsieur François LEVE, demeurant professionnellement à F-75009 Paris, 12, boulevard de la Madeleine, de ses fonctions d'administrateur et nomme Monsieur Christophe TADIE, demeurant professionnellement à F-75009 Paris, 12, boulevard de la Madeleine, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012156552/13.

(120206346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 164.385.

—
Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags vom 29. November 2012 haben sich die Beteiligungen an der Gesellschaft wie folgt geändert:

- CENSI Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159.894 hält nun mehr folgende Anteile an der Gesellschaft:

0 Anteile der Klasse A

0 Anteile der Klasse B

- CENSI Holding B S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159.900 hält nun mehr folgende Anteile an der Gesellschaft:

0 Anteile der Klasse A

0 Anteile der Klasse B

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.676 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft:

6.250 Anteile der Klasse A

0 Anteile der Klasse B

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.683 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft:

0 Anteile der Klasse A

6.250 Anteile der Klasse B

Référence de publication: 2012156475/27.

(120206425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Klipa Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.705.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2012

1. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

2. Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg, en remplacement de H.R.T. REVISION S.A.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156478/17.

(120206396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 152.681.

Extrait rectificatif dépôt initial n° L120153618

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012156495/15.

(120206681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Lumasa, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.398.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 juin 2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUMASA SA SPF

Société Anonyme, Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012156506/22.

(120206558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Meritaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 61.545.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2012 que:

Monsieur David Tuomey est révoqué de son poste d'administrateur. Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 06 mars 1968 à Mont-Saint-Martin (France) avec adresse professionnelle 19 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommée administrateur Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2016.

Il est à noter que Monsieur Michele CANEPA, administrateur est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156528/16.

(120206390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pundamilia Family Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 171.385.

—
L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- IONOSIS LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C40641; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Louis Farrugia né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Swieqi (Malte); ici représentée par Michel Vansimpsen, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale datée du 27 mars 2012 et annexée à l'acte de constitution de la société objet des présentes.

- Michel Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;

- Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon; associés de la société "PUNDAMILIA FAMILY OFFICE", société à responsabilité limitée établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg en date du 24 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2506 du 9 octobre 2012, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.385,

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vansimpsen, A. Vansimpsen, R. Arrensdorff.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54156. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157259/38.

(120207646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Naolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.860.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2012

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) La révocation du mandat de commissaire aux comptes avec effet à ce jour de la société Bucomi S.A avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 104.102.

2) La nomination de la société LG Management S.à r.l. avec siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 156 639 en tant que commissaire aux comptes rétroactivement pour l'année 2011 pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Signature.

Référence de publication: 2012156541/16.

(120206609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Detalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 173.115.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois novembre

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Loïc DUPONT, gérant de société, demeurant à B-4342 Hognoul, 139D, rue Chaussée.

2.- Monsieur Christian DUPONT, commerçant, demeurant à B-6960 Malempré, 28, rue Saint-Martin.

3.- Madame Magali DUPONT, magasinière, demeurant à B-4342 Hognoul, 123, rue Chaussée.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 21 novembre 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- le commerce en général, y inclus l'import et l'export;
- toutes sortes de travaux de jardinage avec vente de plantes et articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «DETALUX S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Roullingen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Loïc DUPONT, gérant de société, demeurant à B-4342 Hognoul, 139D, rue Chaussée, dix-neuf parts sociales	19
2.- Monsieur Christian DUPONT, commerçant, demeurant à B-6960 Malempré, 28, rue Saint-Martin, soixante-seize parts sociales	76
3.- Madame Magali DUPONT, magasinnière, demeurant à B-4342 Hognoul, 123, rue Chaussée, cinq parts sociales	5
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Les parts sociales ont été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de trois mille Euros (€ 3.000.-) par les associés Monsieur Loïc DUPONT et Madame Magali DUPONT par des versements en espèces de sorte que la somme de TROIS MILLE EUROS (€ 3.000.- se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- jusqu'à concurrence du montant de neuf mille cinq cents Euros (€ 9.500.-) par Monsieur Christian DUPONT moyennant un apport en nature, consistant dans une voiture BMW, numéro d'identification WBAPN11050VJ92617, évaluée au moins au montant de neuf mille cinq cents Euros (€ 9.500.-).

La valeur de la voiture résulte d'une facture du garage nv Davo du 23 février 2009, dont une copie, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, confirment l'existence et la valeur de l'apport en nature et ils donnent décharge au notaire à cet égard.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent faire eux-mêmes toutes les démarches nécessaires en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg en vue de l'immatriculation de la voiture BMW au nom de la société présentement constituée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Loïc DUPONT, gérant de société, demeurant à B-4342 Hognoul, 139D, rue Chaussée.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156917/124.

(120207515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

EURO SPEED Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.932.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2012

5^e Résolution

L'assemblée décide de manière unanime la confirmation des membres du conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Monsieur Roland EBSEN, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Monsieur Norbert EBSEN demeurant à L-6791 Grevenmacher, 10, rue de Thionville
- Monsieur Rainer ERZ, demeurant à D-54524 Klausen, 37, Neuwies

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

6^e Résolution

Les actionnaires approuvent unanimement la confirmation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société FIDUCIAIRE SOCODIT SA ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2012156376/22.

(120206670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Stadtpark 1.2 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.209.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtpark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156638/16.

(120206303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Oregon Overseas Luxembourg, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.853.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 novembre 2012

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société Oregon Overseas Luxembourg S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 novembre 2012.

Pour Oregon Overseas Luxembourg S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2012156575/16.

(120206676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Platinum Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.111.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten November.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Walter VÖLL, Informatiker, wohnhaft zu D-52499 Baesweiler, Kapellenstrasse 25.

Vorbenannte Person ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Platinum Group AG" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Freitag des Monats August jeden Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2013.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750.- €) eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERTFÜNFZIG EURO (950.- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienenen in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1). Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Tanja VÖLL, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft zu D-52068 Aachen, Talstrasse 25.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- Walter VÖLL, Informatiker, wohnhaft zu D-52499 Baesweiler, Kapellenstrasse 25.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand twelve, on the

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- Walter VÖLL, computer scientist, residing in D-52499 Baesweiler, Kapellenstrasse 25.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Platinum Group AG".

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.000.- €) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED EURO (100.- €) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemblée or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Friday of the month of August at 14.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2013.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7.750.- €) and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7.750.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (950.- €).

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following one is appointed Director:

- Tanja VOLL, retail saleswoman, residing in D-52068 Aachen, Talstrasse 25.

Second resolved

Is elected as auditor:

- Walter VOLL, computer scientist, residing in D-52499 Baesweiler, Kapellenstrasse 25.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2017.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: VÖLL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52843 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012157238/222.

(120207400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Desert-Tree Intl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 173.122.

— STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Philippe GEERAERT, commerçant, demeurant à B-8930 Lauwe, 44, Lauwbergstraat.

2.- Monsieur Gino WAELKENS, commerçant, demeurant à 10110 Bangkok (Thaïlande), 108/7, Sukhumvit Soi 65, Lalit House-Klongton Nua.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 6 novembre 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur*" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'import et l'export de marchandises de tout genre ainsi que le commerce en général.

La société peut agir en tant que commissionnaire et d'intermédiaire d'affaires.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de DESERT-TREE INTL S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe GEERAERT, commerçant, demeurant à B-8930 Lauwe, 44, Lauwbergstraat, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Monsieur Gino WAELKENS, commerçant, demeurant à 10110 Bangkok (Thaïlande), 108/7, Sukhumvit Soi 65, Lalit House-Klongton Nua, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe GEERAERT, commerçant, demeurant à B-8930 Lauwe, 44, Lauwbergstraat.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gino WAELKENS, commerçant, demeurant à 10110 Bangkok (Thaïlande), 108/7, Sukhumvit Soi 65, Lalit House-Klongton Nua.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par

La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire

4.- L'adresse de la société est fixée à L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156916/124.

(120207565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

MTK European, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 124.759.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 27 novembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Cession de part:

Monsieur Cardinali Fabrice cède à Monsieur Richer Yves 200 parts de la société MTK European.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012156535/13.

(120206607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Oceandrill 312 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.185.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

OCEANDRILL LTD, a company incorporated under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the commercial

Register under number 263868, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée) existing under the name of OCEANDRILL 312 S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B166185, with registered office at 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company");
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 16, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 525 of February 28, 2012;
- the Company's capital is set at USD 70,000.- (seventy thousand US Dollars) represented by 70,000 (seventy thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de novembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCEANDRILL LTD., une société constituée sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, immatriculée au Registre de commerce sous le numéro 263868, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société privée à responsabilité limitée existant sous la dénomination OCEANDRILL 312 S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166185, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 13, Avenue de la Gare (la «Société»);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 16 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 525 du 28 février 2012;
- le capital social de la Société est fixé à USD 70.000,- (soixante-dix mille dollars américains) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15000. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012156565/90.

(120206525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

EJT Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Forum TFI Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.442.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Elzbieta Anna TARCZYNSKA, director of company, born in Milicz (Poland) on 18 July 1964, residing at ul. Kolejowa 10a, 56-300 Sulow (Poland),

Mr Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, director of company, born in Milicz (Poland) on 10 February 1962, residing at ul. Kolejowa 10a, 56-300 Sulow (Poland),

both here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies dated 22 October 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of Forum TFI Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 June 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1743 of 11 July 2012;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the name of the Company into "EJT INVESTMENT S.à r.l." and to amend the article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** There exists a Company under the name "EJT INVESTMENT S.à r.l."."

Second resolution

The shareholders decide to amend the first four paragraphs of article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Company. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers, composed of category A managers and category B managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of any one Manager A and any one Manager B."

Third resolution

The shareholders decide to appoint as Managers for an unlimited period:

Manager A

Mr Dawid Mateusz TARCZYNSKI, director of company, born in Milicz (Poland) on 7 July 1987, residing at ul. Kolejowa 10a, 56-300 Sulow (Poland).

Managers B

Mr. Philippe AFLALO, director of Companies, born in Fes (Morocco) on 18 December 1970, residing professionally at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Mrs Marie-Laure AFLALO, director of Companies, born in Fes (Morocco) on 22 October 1966, residing professionally at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Madame Elzbieta Anna TARCZYNSKA, administrateur de société, né à Milicz (Pologne) le 18 juillet 1964, demeurant à ul. Kolejowa 10a, 56-300 Sulow (Pologne),

Monsieur Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, administrateur de société, né à Milicz (Pologne) le 10 février 1962, demeurant à ul. Kolejowa 10a, 56-300 Sulow (Pologne),

tous deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datée du 22 octobre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société Forum TFI Holding S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1743 du 11 juillet 2012.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en «EJT INVESTMENT S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Il existe une société sous la dénomination «EJT INVESTMENT S.à r.l.» »

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier les quatre premiers paragraphes de l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance, composé de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer à la fonction de gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A

Monsieur Dawid Mateusz TARCZYNSKI, administrateur de sociétés, né à Milicz (Pologne) le 7 juillet 1987, demeurant à ul. Kolejowa 10a, 56-300 Sulow (Pologne).

Gérants de catégorie B

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53462. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157631/121.

(120208068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Sunelec Ettelbruck S.C., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 4.946.

STATUTS

L'an deux mille douze, le 20 novembre;

Entre les soussignés:

1. Madame Sylvie BISDORFF, née le 09 janvier 1953 à Luxembourg, demeurant à 6, Cité des Vergers, L-9086 Ettelbruck,
2. Monsieur Joseph BRILL, né le 06 novembre 1942 à Pétange, demeurant à 3, rue Tony Schmit, L-9081 Ettelbruck,
3. Monsieur Marc DECKER, né le 23 juin 1981 à Luxembourg, demeurant à 11, Schoulstrooss, L-9183 Schlindermanderscheid,

4. Madame Anne Marie SCHNEIDER-FROMES, née le 25 juillet 1952 à Ettelbruck, demeurant à 80, Cité Waarkdall, L-9030 Warken,

5. Monsieur Nicolas Claude HALSDORF, né le 27 octobre 1945 à Colmar-Berg, demeurant à 60 C, route de Buerden, L-9019 Warken, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6. Monsieur Luc HENNES, né le 09 août 1970 à Luxembourg, demeurant à 3, rue Anne Frank, L-6190 Gonderange,

7. Monsieur Jean IHRY, né le 01 février 1945 à Belvaux, demeurant à 78, rue du Camping, L-9022 Ettelbruck, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. Monsieur Albert JACOBY, né le 10 janvier 1954 à Diekirch, demeurant à 44, rue Dr Klein, L-9054 Ettelbruck,

9. Monsieur Serge KAUFMANN, né le 03 juillet 1969 à Luxembourg, demeurant à 18A, rue des Champs, L-7521 Mersch,

10. Monsieur Jean KNELL, né le 11 juin 1946 à Ettelbruck, demeurant à 57, rue du Camping, L-9022 Ettelbruck,

11. Monsieur Guy LENZ, né le 28 janvier 1946 à Pétange, demeurant à 50, Um Boeschel, L-9017 Ettelbruck,

12. Monsieur Christian MOHR, né le 13 novembre 1980 à Ettelbruck, demeurant à 7, rue du Deich, L-9012 Ettelbruck, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

13. Monsieur Jean-Pierre NESEN, né le 11 septembre 1947 à Ettelbruck, demeurant à 53, rue Philippe Manternach, L-9068 Ettelbruck,

14. Monsieur Pascal NICOLAY, né le 30 août 1969 à Luxembourg, demeurant à 45, rue Dr Klein, L-9054 Ettelbruck,

15. Monsieur Joseph RAUSCH, né le 06 janvier 1953 à Wiltz, demeurant à 41, rue M. Rodange, L-9061 Ettelbruck,

16. Monsieur Louis REILES, né le 16 janvier 1946 à Luxembourg, demeurant à 24, rue Philippe Manternach, L-9068 Ettelbruck,

17. Monsieur Marcel REUTER, né le 29 juillet 1959 à Beringen, demeurant à 52, rue Philippe Manternach, L-9068 Ettelbruck,

18. Monsieur Jean-Paul SCHAAF, né le 04 décembre 1965 à Ettelbruck, demeurant à 2, rue des Vergers, L-9086 Ettelbruck, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

19. Monsieur Serge SCHAAF, né le 23 octobre 1964 à Ettelbruck, demeurant à 111, avenue Salentiny, L-9080 Ettelbruck,

20. Madame Tanja DE RIJKE - SCHLESSER, née le 13 juillet 1968 à Ettelbruck, demeurant à 44, rue Stackels, L-9083 Ettelbruck, représentée par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

21. Monsieur Alphonse SCHMIT, né le 16 juin 1942 à Luxembourg, demeurant à 64, Chemin du Camping, L-9022 Ettelbruck, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

22. Monsieur Yvon SCHNEIDER, né le 30 décembre 1952 à Wiltz, demeurant à 80, Cité Waarkdall, L-9030 Warken,

23. Monsieur Auguste VOSSSEN, né le 21 avril 1959 à Heerlen (Pays-Bas) demeurant à 164, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck,

24. Monsieur Denis WEZENBERG, né le 01 juin 1978 à Luxembourg, demeurant à 23, rue Dr Klein, L-9054 Ettelbruck, représenté par Madame Mireille MOLITOR, demeurant à L-9054 Ettelbruck, 23, rue Dr Klein, en vertu d'une procuration sous seing privé,

25. Monsieur Steve WILMES, né le 02 septembre 1970 à Ettelbruck, demeurant à 24, rue Grentzingen, L-7723 Welsdorf,

ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»;

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

I. - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile «SUNELEC ETTTELBRUCK S.C.».

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque.

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kWc rête qui sera installée sur la toiture de la tribune du stade de la Commune d'Ettelbruck à Ettelbruck. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

III. - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est fixé à 90.575,85.- EUR, représenté par 61 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1.484,85.- EUR.

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

V. - Administration et Gérance

Art 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile,

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

VI. - Fin de la société

Art. 12. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

VII. - Vente, Cession ou Transfert de parts sociales

Art. 13. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ième} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 14. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

VIII. Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 61 parts sociales comme suit:

1. Mme. Sylvie BILDORFF, prénommée, une part sociale	1
2. M. Joseph BRILL, prénommé, deux parts sociales	2
3. M. Marc DECKER, prénommé, une part sociale	1
4. Mme. Anne Marie SCHNEIDER-FROMES, prénommée, une part sociale	1
5. M. Nicolas Claude HALSDORF, prénommé, une part sociale	1
6. M. Luc HENNES, prénommé, quatorze parts sociales	14
7. M. Jean IHRY, prénommé deux parts sociales	2
8. M. Albert JACOBY, prénommé, deux parts sociales	2
9. M. Serge KAUFMANN, prénommé, une part sociale	1
10. M. Jean KNELL, prénommé, deux parts sociales	2
11. M. Guy LENZ, prénommé, trois parts sociales	3
12. M. Christian MOHR, prénommé, une part sociale	1
13. M. Jean-Pierre NESEN, prénommé, quatre parts sociales	4
14. M. Pascal NICOLAY, prénommé, une part sociale	1
15. M. Joseph RAUSCH, prénommé, deux parts sociales	2
16. M. Louis REILES, prénommé, deux parts sociales	2
17. M. Marcel REUTER, prénommé, quatre parts sociales	4
18. M. Jean-Paul SCHAFF, prénommé, quatre parts sociales	4
19. M. Serge SCHAFF, prénommé, deux parts sociales	2
20. Mme. Tanja DE RIJKE-SCHLESSER, prénommée, quatre parts sociales	4
21. M. Alphonse SCHMIT, prénommé, une part sociale	1
22. M. Yvon SCHNEIDER, prénommé, une part sociale	1
23. M. Auguste VOSSEN, prénommé, une part sociale	1
24. M. Denis WEZENBERG, prénommé, trois parts sociales	3
25. M. Steve WILMES, prénommé, une part sociale	1
Total: soixante et une parts sociales	61

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 90.575,85.- EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest S.A.

(RCS:B 162 469)

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest S.A.:

Le contrat de gérance avec SOLARgest S.A. est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés S.A.:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de ETTTELBRUCK:

Le contrat de location avec la Commune de ETTTELBRUCK est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 3.900.- HTVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg.

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

DONT ACTE.

Fait et passé à Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012157332/193.

(120207332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Danimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 166.476.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de DANIMO S.A., RCS Luxembourg B 166476, tenue le 13 juillet 2012 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration désigne Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012156350/15.

(120206339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Lana Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.805.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 06/12/2012 que:

- L'assemblée accepte la démission de Van Lanschot Management SA comme gérant et ceci avec effet immédiat.

- L'assemblée nomme Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-bas), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44 avenue de la gare comme gérant avec effet immédiat

M. Claude ZIMMER / M. H. H. J (Rob) KEMMERLING.

Référence de publication: 2012160435/13.

(120211946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

L.A.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 149.560.

Par la présente, je déclare démissionner de mon poste d'administrateur de la société L.A.C. S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149 560 avec effet au 29 novembre 2012.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Max GALOWICH.

Référence de publication: 2012160433/11.

(120211496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Little Bird Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 173.289.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

REM Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139 881, hereby represented by Martin Michard, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, said proxy, after being initialized "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of Little Bird Securitization S.à r.l. (the "Company"), which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Little Bird Securitization S.à r.l." which shall have the status of a securitization company within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law"), and which shall be governed by the Securitization Law, the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, which shall be adopted at a simple majority of the casting votes.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of and to the fullest extent permitted by the Securitization Law. The Company may, in this context, acquire or assume, directly or indirectly, the risks, existing or future, relating to the holding of securities, receivables, debt instruments or bonds, whether downgraded or not, loans and in general any assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as the risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties by issuing securities of which the value and the return depend on these risks, in one or more regular operations or on a continuing basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, granting guarantees or by committing itself in any other way. It may also dispose of the assets it holds, whether existing or future, to the extent permitted under the Securitization Law.

4.2. The Company may to the extent permitted under the Securitization Law (i) acquire, hold and dispose of, in any form and by any means, whether directly or indirectly, participations, rights, interests, and commitments in Luxembourg or foreign entities, (ii) acquire, dispose of and invest in stocks, securities, assets, subscription rights, loans, bonds, notes, advances and other debt instruments or other transferable securities. The Company may grant pledges as well as any type of guarantees or securities to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

4.3. The Company may issue bonds, notes or any other debt instruments, certificates, stocks, beneficiary shares, warrants and other type of transferable securities whose value or yield is linked to the assets and liabilities of the Company (hereinafter the "Instruments"). It may further borrow money in any other form, subject to the Securitization Law.

4.4. The Company may enter into, execute, deliver or perform any swaps, forward contracts, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange risks, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its securitization purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each.

5.2. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

5.3. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is evidenced by inscription in this register.

The Company will recognize only one holder per share. Joint-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to take part in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be effective vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.5. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.6. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Subordination, Assignment and Prohibition to seize the Company's assets or to petition for the Company's bankruptcy

Art. 7. Subordination, Assignment.

7.1. The sole manager or the board of managers may provide that the rights of the Investors (as defined hereafter) and creditors may be subordinated to the payment of other Investors or creditors.

7.2. The term "Investors" shall refer to the largest extent and in a generic manner to any investor in the Company, having subscribed either to shares or fractional shares, debt instruments, notes, bonds or other financial instruments or also having granted loans or other guarantees to the Company.

7.3. Subject to any specific prohibitions or limitations provided for in the contractual documents to which the Company is a party (including in relation with the issuance of Instruments), the Company is authorized to assign its assets provided such assignment is approved by a resolution of (i) the general meeting of shareholders and (ii) the sole manager or the board of managers, each identifying the assets subject to assignment.

Art. 8. Prohibition to seize the assets of the Company or to petition for bankruptcy of the Company's assets. Any Investor or creditor of the Company or any person who has entered into a contractual relationship with the Company

(the "Contracting Party") agrees neither (1) to seize any assets of the Company, nor (2) to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

V. Management

Art. 9. Management.

9.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

9.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 10. Decisions of the managers.

10.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

10.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice.

10.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means.

No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

10.5. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

10.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

10.8. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 11. Powers of the manager(s).

11.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

11.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

11.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 12. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the sole signature of any manager acting individually or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 11.2. and 11.3. of these Articles.

Art. 13. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

VI. Shareholding

Art. 14. Voting Rights.

14.1. Each share entitles its holder to one vote.

14.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 15. Powers. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles

Art. 16. Decisions of the sole shareholder.

16.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

16.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 17. Decisions of the general meeting of shareholders.

17.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

17.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VII. Financial year, Annual accounts, Auditors, Allocation of profits

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 October and ends on the 30 September of each year.

Art. 19. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 20. Independent Auditor(s).

20.1. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur d'entreprises agréé).

20.2. The independent auditor(s) shall be appointed by the sole manager or the board of managers of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

21.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

21.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

21.4. The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

VIII. Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution - Liquidation.**

22.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees.

Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

22.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

IX. General Provisions

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitization Law and the Law.

Art. 24. These articles have been drawn up in a French and an English version. In the event of discrepancy between the two texts, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription	Payment (EUR)
REM Luxembourg S.à.r.l.	100	12,500	12,500
Total:	100	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred sixty euro (EUR 960).

Resolutions of the Sole Shareholder

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the board of managers of the Company for an undetermined period of time:
 - a) Pascal BRUZZESE, company director, born on April 7, 1966 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional residence at 48, rue d'Eich , L-1460 Luxembourg; and
 - b) Fabien WANNIER, company director, born on July 18, 1977 in Bern (Switzerland), with professional residence at 11 Cours De Rive, CH-1204 Geneva, Switzerland.
3. By exception, the first financial year of the Company will start as of the date of the incorporation of the Company and end on 30 September 2013.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REM Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1450 Luxembourg, 73, Côte D'Eich, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139 881,

ici représentée par Monsieur Martin Michard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de Little Bird Securitization S.à r.l. (la «Société») qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Little Bird Securitization S.à r.l.» qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des votants.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation dans le sens le plus large qu'elle permet. La Société peut, dans ce contexte, acquérir ou assumer, directement ou indirectement, les risques, existants ou futurs, liés à la détention de titres, de créances, de titres d'emprunts ou d'obligations, avec une décote ou non, de prêts et de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques, en une ou plusieurs opérations de façon régulière ou sur une base continue. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties, ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi disposer des biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans la mesure prévue par la Loi sur la Titrisation.

4.2. La Société peut également, dans les limites de la Loi sur la Titrisation (i) acquérir, détenir et céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, des participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir, disposer et investir dans des actions, titres, actifs, bons de souscriptions, prêts, obligations, billets à ordre, avances et autres instruments de dette ou valeurs mobilières. La Société peut octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt liées à la titrisation.

4.3. La Société peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations, d'effets à payer ou de tout instrument de dette, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout autre type de créance ou de valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à l'actif et au passif de la Société (ci-après les «Titres»). La Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

4.4. La Société pourra conclure, réaliser, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme, opérations sur produits dérivés, marchés à prime, options, opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société pourra réaliser tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 125) chacune.

5.2. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.5. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.6. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le

consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Subordination, Cession et Interdiction de saisir les biens de la Société ou d'assigner la Société en faillite

Art. 7. Subordination, Cession.

7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut prévoir que l'exigibilité et le recouvrement des droits des Investisseurs (tels que définis ci-dessous) et des créanciers soient subordonnés au paiement d'autres Investisseurs ou créanciers.

7.2. Le terme «Investisseur» se réfère dans le sens le plus large et de manière générique à tout investisseur de la Société, que celui-ci ait investi par voie de souscription d'actions ou de fractions d'action, de titres de dette, notes, obligations ou autres instruments financiers, valeurs mobilières ou qu'il ait octroyé à la Société des avances ou autres garanties.

7.3. Dans le respect des interdictions ou limites spécifiques stipulées dans les documents contractuels (y en ce compris les documents d'émission de Titres) auxquels la Société est partie, la Société pourra céder ses biens à condition qu'une telle cession fasse l'objet d'une approbation de (i) l'assemblée générale des associés, et (ii) du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société, identifiant quels biens peuvent ainsi être cédés.

Art. 8. Interdiction de saisir les biens de la Société ou d'assigner la Société en faillite. Tout Investisseur ou tout autre créancier de la Société ou toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la «Partie Contractante») accepte de ne pas (1) saisir les biens de la Société, ni (2) d'assigner la Société en faillite ou requérir contre la Société l'ouverture de toute procédure collective ou de réorganisation.

V. Gestion

Art. 9. Gestion.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

9.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 10. Décisions des gérants.

10.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

10.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

10.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

10.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

10.7. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un membre du conseil de gérance.

10.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunication.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s).

11.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

11.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

11.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle de tout gérant agissant seul ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 11.2. et 11.3 des Statuts.

Art. 13. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

VI. Associés**Art. 14. Droits de Vote.**

14.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

14.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 15. Pouvoirs. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Décisions de l'associé unique.

16.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

16.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 17. Décisions de l'assemblée générale des associés.

17.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

17.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VII. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprise(s).

20.1. Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise(s).

20.2. Le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) est/sont nommé(s) par le gérant unique ou le conseil de gérance, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

21.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

21.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

21.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

21.4. Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution - Liquidation.

22.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

22.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

IX. Dispositions générales

Art. 23. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur la Titrisation et la Loi.

Art. 24. Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
REM Luxembourg S.à.r.l.	100	12.500	12.500
Total:	100	12.500	12.500

La preuve du paiement du total du prix de souscription a été fournie au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cent soixante euros (960,-EUR).

Décisions de l'Associé unique

L'Associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 73, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

a) M. Pascal BRUZZESE, gérant de sociétés, né le 7 avril 1966 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, et

b) M. Fabien WANNIER, gérant de sociétés, né le 18 juillet 1977 à Berne (Suisse), demeurant professionnellement au 11, Cours de Rive, CH-1204 Genève, Suisse.

3. Par exception, la première année sociale de la Société commence à partir de la date de constitution de la Société et prend fin le 30 septembre 2013.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en langue anglais suivis d'une version française. A la requête du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MICHARD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 novembre 2012. Relation: LAC/2012/57674. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160440/477.

(120211984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Oxley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.706.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 18 avril 2011:

L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat des trois administrateurs de la société, à savoir:

- Monsieur ROOS Alexandre, né le 9 mai 1969 à Strasbourg (France) et domicilié 74 rue du Commerce, F-75015 Paris (France)

- Monsieur SCHAMING Christophe, né le 07 décembre 1968 à Strasbourg (France) et domicilié 6 rue Vulpian, F-75013 Paris (France)

- Monsieur SIMONCINI Marc, né le 12 mars 1963 à Marseille (France) et domicilié 146 Boulevard Camelinat, F-92240 Malakoff (France).

Le mandat des trois administrateurs viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162143/18.

(120214106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Luxafina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.153.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 3 Septembre 2012

Il a été décidé:

- De nommer Monsieur Vyacheslav K. Volotovskiy, résidant 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012 et pour un période indéterminé, en tant que Gérant de la Société.

- D'accepter la démission de Monsieur Robert Quinn de son mandat de Gérant, résidant 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012.

- D'accepter la démission de Monsieur Simon Barnes de son mandat de Gérant, résidant 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012.

- D'accepter la démission de Monsieur Ian Kent de son mandat de Gérant, résidant 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012.

A partir du 3 Septembre 2012, le gérant de la Société est:

- Monsieur Vyacheslav K. Volotovskiy, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012162137/21.

(120214113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 24 mai 2012 l'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Claudine SCHINKER, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

et

- Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Johan DEJANS
- Wilfred VAN DAM
- Richard BREKELMANS
- Joost TULKENS
- Bert SEERDEN
- Hille-Paul SCHUT
- Johanna VAN OORT
- Claudine SCHINKER
- Elizabeth TIMMER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012155650/31.

(120205519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Assistance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 52.366.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65389 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156268/10.

(120206577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Sixty International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 26 novembre 2012

La démission de Monsieur Lin LIN de son poste d'administrateur est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

SIXTY INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012156135/13.

(120205559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012155835/14.

(120205911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Haulux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.898.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2012

1. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

2. Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg, en remplacement de H.R.T. REVISION S.A.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155865/17.

(120206260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

N.E. Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 139.239.

—
Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 2 janvier 2012

Démission de l'administrateur actuel

- Monsieur Dominique DELABY

Nomination du nouvel administrateur

- Monsieur Philippe PENIDE

né le 6 juin 1963 à Cambrai (F)

demeurant 8, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Nomination de l'administrateur-unique pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

—
Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 4 juin 2012

Prolongation du mandat du commissaire

- VERICOM SA

Le mandat du commissaire actuellement en fonction est prolongé pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156537/23.

(120206279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

R.C.S. Luxembourg B 104.281.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 26 novembre 2012, la cession de 31 parts sociales détenues par Monsieur ROCCHIO Giuliano, demeurant 36, rue d'Ettelbrück à L-7590 BERINGEN à Monsieur DELLI CARPINI Angelo, domicilié 6, Beim Tumulus à L-6225 ALTRIER, pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altrier, le 29 novembre 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012156255/14.

(120206294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Victoria Quarter (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 188.220,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.646.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 26 octobre 2012 que:

VICTORIA QUARTER NOMINEES IRELAND LIMITED, ayant son siège social au 40, Mespil Road, Dublin 4, Irlande a cédé 3.418 parts sociales de catégorie A et 5.993 parts sociales de catégorie C qu'elle détenait dans la société Victoria Quarter (Lux), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg à HAMMERSON VICTORIA QUARTER TRUSTEE NO.1 LIMITED et HAMMERSON VICTORIA QUARTER TRUSTEE NO.2 LIMITED, «trustees» de HAMMERSON VICTORIA QUARTER UNIT TRUST, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, JE1 0BD, Jersey.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société Victoria Quarter (Lux) en date du 26 octobre 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société Victoria Quarter (Lux) est détenu comme suit:

HAMMERSON VICTORIA QUARTER TRUSTEE NO.1 LIMITED et HAMMERSON VICTORIA QUARTER TRUSTEE NO.2 LIMITED, «trustees» de HAMMERSON VICTORIA QUARTER UNIT TRUST, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, JE1 0BD, Jersey:

3.418 parts sociales catégorie A

5.993 parts sociales catégorie C

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156186/26.

(120205800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Century Opportunity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 147.034.

—
Par la présente, nous vous remettons notre démission du poste de commissaire aux comptes de la société Century Opportunity Group S.A. établie au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147034, avec effet immédiat.

Hobscheid, le 29 novembre 2012.

Compagnie Européenne de Révision

Yves MERTZ

Associé

Référence de publication: 2012156305/14.

(120206429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

HUB Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 9.068.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05.06.2012

Les membres fondateurs de l'Association sans but lucratif Hub Luxembourg ont décidé de changer le siège de la société à l'adresse 29b, Bd G.-D Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 05.06.2012.

Pour la société

Mme Hedda Pahlson-Moller / Mr Jean-Yves Hergott

Référence de publication: 2012156226/14.

(120206199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Océane Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.891.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 novembre 2012

L'Assemblée décide d'élire Administrateur: Monsieur Christophe MADEC, demeurant Immeuble Carré Vert 45, rue Kléber F-92309 Levallois-Perret Cedex.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour la société OCEANE RE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012156018/14.

(120206062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Immobilière Miranda S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, Om Widdem.

R.C.S. Luxembourg E 1.956.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Les soussignés

1.- Monsieur Joseph Aloyse MANGERICH, informaticien, né à Luxembourg, le 18 juillet 1956, époux de Madame Marie-Thérèse Reisdorffer, demeurant à L-5685 Dalheim, 25 Om Widdem,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur délégué de

2.- BIMACO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-5685 Dalheim, 25, Om Widdem, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.428).

Lesquels comparants déclarent que:

1.- Que les soussignés sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière "Immobilière Miranda S.C.I.", avec siège social à L-5685 Dalheim, 25, Om Widdem, constituée suivant acte sous seing privé en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 172 du 25 janvier 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, numéro 1.956.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Que d'un commun accord des associés, la société civile immobilière "Immobilière Miranda S.C.I." est dissoute.

4.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-5685 Dalheim, 25 Om Widdem.

Pour constat de dissolution

Pour BIMACO LUXEMBOURG S.A.

J.A. MANGERICH

Admin. délégué

Référence de publication: 2012161081/31.

(120212947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.
